

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/128

FINANCES LOCALES (7.5)

**Demande de subvention pour les
travaux de rénovation du terrain de
football en gazon synthétique situé
stade Auguste Damette**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 059-215902958-20220928-DEL128CM28922-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt septembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 10 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe
DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE,
M. TIBERGHIE, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme LIONET,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H20)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu la délibération n°2022/108 du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 approuvant le lancement du marché relatif à l'opération de rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique existant au stade Damette et au renouvellement des installations techniques et équipements annexes ;

Considérant l'élaboration d'un schéma directeur des équipements sportifs qui permettra à terme la mise en place d'un parc sportif adapté aux besoins scolaires et associatifs et plus largement aux besoins des administrés ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale de procéder à des travaux de remplacement du revêtement du terrain synthétique existant implanté au stade Damette (nouvelle fibre synthétique) et au renouvellement des installations techniques et équipements annexes ;

Il convient de préciser qu'en parfaite adéquation avec les valeurs des grandes priorités nationales et les objectifs de la politique sportive régionale en matière d'équipement des territoires, la municipalité d'Hazebrouck souhaite renforcer sa politique d'accès au sport pour tous et initier des nouveaux investissements au service du territoire.

La réflexion globale sur les aires de pratique sportive a notamment préconisé la réalisation de terrains de football synthétiques.

Si leur coût d'investissement est supérieur, leur coût d'entretien est quatre fois moins cher : pas de tonte, pas d'engrais, pas de pesticides, pas d'arrosage.

Les activités sportives associatives et scolaires se devant d'être soutenues sur notre territoire, il apparaît opportun de procéder à la rénovation du terrain de football synthétique du complexe Damette et au renouvellement des installations techniques et équipements annexes.

La rénovation de l'aire de jeu en gazon datant de 2009, le revêtement synthétique présente un état globalement vieillissant.

Le diagnostic préconise une rénovation dans le respect du référentiel normatif et réglementaire (revêtement, différentes couches et réseaux de drainage et de collecte). Le gazon synthétique actuellement en place ne permettant plus de répondre en totalité aux exigences de la fédération française de football. Son état d'usure, et le couchage de la fibre, compliquent la possibilité de régénération de la charge de remplissage de performances.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le projet de rénovation du terrain de football en gazon synthétique situé au stade Damette, et de renouvellement de ses équipements et installations techniques,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions auprès de tout partenaire financier potentiel,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL.